

PROMOTION INTERNE AU CHOIX D'AGENT DE MAÎTRISE

DOSSIER DE PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE

Date limite d'envoi du dossier **complet**
mercredi 3 avril 2024 (Cachet de la poste faisant foi)
Passé ce délai, le dossier ne sera pas traité



Les dossiers pour la promotion interne 2024 devront être
EXCLUSIVEMENT ENVOYÉS PAR VOIE POSTALE au CDG 31.
Les dossiers incomplets, mal remplis, arrivés hors délai ou arrivés par mél
ne seront pas pris en compte.

**Les agents qui ne sont pas à jour de leurs obligations de formation
de professionnalisation ne pourront pas être inscrits sur la liste d'aptitude**

COLLECTIVITÉ (S).....

ATTENTION : le dossier sera accepté sous réserve de la transmission de l'arrêté fixant les LDG

Renseignements concernant le fonctionnaire

NOM de naissance..... NOM d'usage.....
Prénom(s)
Date de naissance Lieu de naissance
Nom du département ou pays de naissance.....

FONCTION PUBLIQUE	Date d'entrée en qualité de fonctionnaire Stagiaire ou titulaire <i>* Joindre impérativement l'arrêté de nomination</i>
Dans la Fonction Publique Territoriale *	
Dans la Fonction Publique d'État *	
Dans la Fonction Publique Hospitalière *	

SITUATION ADMINISTRATIVE AU 01/01/2024	Grade détenu *	Échelon atteint *
<i>* Joindre impérativement le dernier arrêté de nomination</i>		

Réservé au CDG

Dossier arrivé au CDG ☐ Par courrier
Le..... ☐ Déposé à l'accueil

AR Envoyé ☐ Par courrier
Le.....

Les conditions statutaires s'apprécient au 1^{er} janvier de l'année de l'établissement de la liste d'aptitude (art. 21 décret n° 2013-593 du 05/07/2013) **soit au 01/01/2024**

Pour être proposé, l'agent doit remplir les conditions suivantes

PROMOTION INTERNE AU CHOIX

Conditions (art. 6 1° décret n° 88-547 du 06/05/1988)

✚ Être titulaire d'un des grades suivants :

- adjoint technique principal de 2^{ème} cl. ou adjoint technique principal de 1^{ère} cl.
- adjoint technique principal de 2^{ème} cl. ou adjoint technique principal de 1^{ère} cl. des établissements d'enseignement
- agent territorial spécialisé des écoles maternelles

✚ 9 ans au moins de services effectués en qualité de fonctionnaire dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou dans le cadre d'emplois des ATSEM (déduire les positions statutaires et les périodes n'ayant pas donné lieu à rémunération)

Conditions remplies **OUI** ☐ **NON** ☐

**FORMATIONS DE PROFESSIONNALISATION TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE
SUIVIES ENTRE LE 01/01/2019 et le 01/01/2024**

2 jours obligatoires avec attestation ou dispense CNFPT (1 journée = 6 heures)



Les agents qui ne sont pas à jour de leurs obligations de formation de professionnalisation tout au long de la carrière ne pourront pas être inscrits sur la liste d'aptitude

Périodes de formation	<u>Indiquer</u> Nombre d'heures ou de jours effectués (le temps de formation doit figurer sur l'attestation ou la dispense)	<u>Indiquer</u> Formations réalisées entre le 01/01/2019 et le 01/01/2024 ayant bénéficiées d'une dispense du CNFPT
Joindre impérativement les attestations CNFPT ou les dispenses délivrées par le CNFPT		
Du au		☐
Du au		☐
Du au		☐
Du au		☐
Du au		☐
Du au		☐
Du au		☐
Du au		☐
TOTAL		

Fait à

Le / / 2024

Cachet et Signature de(s) l'Autorité(s) Territoriale(s)

CDG31

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE**

DOSSIER DE PROMOTION INTERNE
Agent de maîtrise
RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR

Cocher les cases des pièces fournies

- ☐ **Arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion (LDG) au sein de la collectivité** (depuis le 1^{er} janvier 2021 les décisions individuelles en matière d'avancement de grade et de promotion interne doivent être établies au regard des LDG établies dans chaque collectivité et établissement public)
- ☐ **Arrêté de nomination stagiaire dans la Fonction Publique (Territoriale - d'État - Hospitalière)**
- ☐ **Arrêté relatif à la situation administrative de l'agent au 1^{er} janvier 2024 (grade/échelon/fonctions)**
- ☐ **Arrêtés de nomination dans les différents grades depuis l'entrée dans la Fonction Publique**
(accès direct, concours, promotion interne, avancement de grade, détachement, intégration)
- ☐ **Justificatif(s) relatifs à nomination après concours, examen professionnel ou promotion interne si ces informations ne sont pas mentionnées dans l'arrêté de nomination** *(listes d'aptitude, attestations de réussite, courriers...)*
- ☐ **Arrêtés relatifs aux positions statutaires et/ou périodes sans rémunération au cours de la carrière**
(congé parental, disponibilité, détachement, exclusion temporaire...)
- ☐ **Attestation(s) de formation de professionnalisation tout au long de la carrière et/ou dispense(s) de formation délivrée(s) par le CNFPT** *(les dispenses doivent mentionner les formations suivies, les dates et l'avis rendu par le CNFPT)*
- ☐ **Si l'agent est intercommunal : fournir un récapitulatif des grades, modes d'accès, quotités horaires, positions statutaires au sein de chaque collectivité « employeur » depuis la nomination jusqu'au 1^{er} janvier 2024** *(joindre les arrêtés correspondants)*

CDG31

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE**



Adresse collectivité

à compléter



Par l'employeur

Accusé de réception

PROPOSITION DE PROMOTION INTERNE AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE AU CHOIX

Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne atteste avoir reçu le dossier de proposition en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude de :

Nom et Prénom du fonctionnaire **(à renseigner)** :
Par l'employeur

Dossier reçu au CDG le :

--

Le secrétariat de la promotion interne vous tiendra informé de la suite donnée à ce dossier.